

Commentaires déposés à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada sur le résumé de la description initiale

Projet minier aurifère Marban

20 décembre 2022

# **Table des matières**

Présentation du CREAT	3
Implication dans les dossiers miniers	3
Mise en contexte	4
Commentaires généraux	4
Commentaires sur les enjeux environnementaux	5
Eau de surface et souterraine	5
Faune et flore	6
Air	7
Restauration	8
Commentaires sur les enjeux socioéconomiques	8
Justification économiques et raison d'être du projet	9
Bibliographie	10

## Présentation du CREAT

Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) est un organisme à but non lucratif actif dans la région depuis 1995. Son conseil d'administration regroupe des représentants de groupes environnementaux, du monde de l'éducation, du monde de la santé, du monde municipal et un membre coopté.



La mission de l'organisme est de promouvoir la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement dans une optique développement durable. Le respect de la capacité de support de l'environnement représente la condition d'un développement durable.

Le CREAT est reconnu par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) qui le soutient financièrement. Comme les 15 autres Conseils régionaux de l'environnement (CRE), il est membre du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

Le CREAT participe aux travaux de plusieurs comités thématiques du RNCREQ, dont forêts, mines, biodiversité et aires protégées.

## Implication dans les dossiers miniers

Au cours des dernières années, le CREAT a été particulièrement actif dans divers dossiers ayant trait au développement minier. Soulignons par exemple, la réalisation d'une campagne de sensibilisation pour la restauration du parc à résidus miniers abandonné Aldermac de 2005 à 2007. Lors du processus de consultations fédérales de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, le CREAT est intervenu à plusieurs occasions, notamment pour le projet de mine de nickel Dumont, le projet Akasaba Ouest et le projet minier aurifère Wasamac.

Coresponsable du comité Mines du RNCREQ, le CREAT a collaboré à la rédaction de plusieurs mémoires dans le cadre de la consultation publique, dont la stratégie minérale du Québec en 2007, les projets de loi de la Loi sur les mines, la commission sur les enjeux de la filière uranifère au Québec en 2014 et la consultation sur la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques en 2020 notamment.

### Mise en contexte

L'avis public de la présente consultation indique ceci : « La société Minière O3 (le promoteur) propose le projet minier aurifère Marban, une nouvelle mine d'or à ciel ouvert située à environ 15 kilomètres au nord-ouest de Val-d'Or, au Québec. L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) invite le public et les peuples autochtones à examiner le résumé de la description initiale du projet aurifère Marban et à formuler des commentaires sur le projet. Cette démarche aidera l'Agence à préparer un sommaire des questions pour le promoteur et à décider si le projet doit faire l'objet d'une évaluation d'impact.»

Il est nécessaire de préciser que le projet Marban est assujetti aux deux articles suivants du Règlement sur les activités concrètes (DORS/2019-285) :

18 La construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture, selon le cas :

- c) d'une nouvelle mine métallifère, autre qu'une mine d'éléments des terres rares, un placer ou une mine d'uranium, d'une capacité de production de minerai de 5 000 t/jour ou plus;
- d) d'une nouvelle usine métallurgique, autre qu'une usine de concentration d'uranium, d'une capacité d'admission de minerai de 5 000 t/jour ou plus.

Le CREAT dépose des commentaires dans le cadre de cette consultation.

## Commentaires généraux

C'est au niveau de la partie 14 (Description sommaire du milieu biologique et physique) que le terme zone d'étude apparaît. En plus des impacts locaux du fait de ses activités immédiates sur le milieu, le projet aura également des impacts collatéraux, entre autre sur l'environnement et la communauté. En effet, le projet s'étend sur le territoire de deux municipalités, Val-d'Or et Malartic. Selon le CREAT, ce serait important de considérer les territoires de ces deux villes comme zone d'étude minimalement. Avec la multitude de projets miniers - et industriels au sens plus large - sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-l'Or, il serait important de considérer les effets cumulatifs sur l'environnement et la population.

Les principales mines en activités et en maintenance (8)¹ ainsi que les projets miniers (12)², sont situés sur les territoires des MRC de la Vallée-de-l'Or, d'Abitibi et de la Ville de Rouyn-Noranda. Il serait nécessaire de réaliser une évaluation stratégique des projets miniers dans ces secteurs, considérant leur importante concentration et les impacts cumulatifs liés à cette activité, ainsi que le passif environnemental depuis plus d'un siècle. De plus, avec le plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques, une pression accrue sera portée sur la région qui présente des réserves en lithium, terres rares, cuivre et nickel par exemple. Il sera peut-être nécessaire de prioriser les projets miniers qui visent les minéraux critiques et stratégiques dont l'or ne fait pas partie³.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> https://mern.gouv.gc.ca/wp-content/uploads/MinesActives.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> https://mern.gouv.gc.ca/wp-content/uploads/ProjetsMiniers.pdf

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/plan-strategique/PL valorisation mineraux critiques strategiques.pdf

#### Commentaires:

- Inclure les territoires des villes de Malartic et de Val-d'Or dans la zone d'étude;
- Réaliser une évaluation stratégique des projets miniers en Abitibi-Témiscamingue.

Comme indiqué dans la description initiale, le projet Marban est situé sur les terrains d'entreprises privées, des particuliers et des terres de la couronne. Certains lots de particuliers et d'entreprises privées sont construits. Il s'agit donc de terrains de tenure publique et privée.

#### Commentaires:

- Quelle est la proportion des terrains de tenure publique et privée ?
- Considérant que les MRC ont reçu du gouvernement le mandat de réaliser des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) sur les terrains privés, il serait pertinent d'obtenir cette information.

## Commentaires sur les enjeux environnementaux

## Eau de surface et souterraine

Concernant les enjeux entourant l'eau de surface et souterraine, le CREAT note :

- La déviation d'une section d'un cours d'eau permanent (ruisseau Keriens);
- La proximité avec les lacs De Montigny et Vassan;
- Les impacts potentiels du projet sur l'environnement sur la nappe phréatique, sur le niveau d'eau des puits artésiens et la qualité de cette eau, impacts sur la faune aquatique, etc.;
- Les milieux humides occupent également une grande partie du site d'implantation proposé;
- Les impacts potentiels sur les eaux de surface et les eaux souterraines seront aussi très faibles en raison de l'éloignement et du sens d'écoulement des eaux (configuration des bassins versants).

- Au niveau du Tableau 1 (Principaux changements potentiels sur les composantes de l'environnement), et pour chaque changement potentiel constaté, il serait pertinent de mesurer et de présenter la gradation de l'impact (mineur, moyen, majeur), et de spécifier si ce changement sera temporaire (court terme et moyen terme) ou permanent;
- Respecter le PRMHH de la MRC de la Vallée-de-l'Or afin de s'assurer de conserver les milieux humides et hydriques d'intérêt identifiés;
- La fosse Marban est directement située sur un esker aquifère identifié dans le cadre de la partie 1 du projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) de l'Abitibi-Témiscamingue (Cloutier et *coll*. 2013). Ce segment a également un potentiel aquifère 4, le plus élevé, en vertu de la classification de Nadeau 2010. Il est primordial de préserver l'intégrité de l'esker et de la ressource en eau souterraine telle qu'identifiée dans le cadre des travaux du PACES et du mémoire de Simon Nadeau (2010).

### Faune et flore

Au sujet des espèces fauniques et floristiques présentes ou potentiellement présentes sur le territoire du projet, le CREAT note :

- Le projet Marban est situé dans l'habitat essentiel du caribou forestier de Val-d'Or, comme qu'identifié dans le programme fédéral de rétablissement du caribou forestier, population boréale au Canada. Cependant, les aires protégées provinciales pour le caribou ne couvrent pas le site de Marban;
- Quatorze espèces aviaires en péril ont été observées dans la zone d'étude ou pourraient potentiellement être présentes, dont l'engoulevent bois-pourri;
- Cinq espèces de chauves-souris, dont 2 sur la liste des espèces en voies de disparition au Canada;
- Une espèce de reptiles a été confirmée dans la zone d'étude. D'autres espèces de reptiles et amphibiens pourraient fréquenter le territoire;
- Une espèce floristique à statut particulier, la fougère-autruche, a été observée dans la zone d'étude. Cette espèce est désignée vulnérable au prélèvement.

- La commission indépendante sur les caribous avait conclu ceci dans son rapport (2022) au sujet de la harde de caribous de Val-d'Or :
  - Réviser le découpage de la ZHR pour tenir compte des résultats de l'étude (St-Laurent&Gosselin, 2020), présentée au Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon, et viser ainsi une zone de protection de quelques 4500km², laquelle fait l'objet d'un consensus largement partagé par les Premières Nations de Long Point et de Kitcisakik, de même que d'autres groupes de la région;[R.19]
  - Mettre en place un programme ambitieux de gestion des chemins forestiers, en concertation avec le milieu, afin de réduire le dérangement occasionné par la forte fréquentation humaine du territoire.[R.20]
- Même si le promoteur affirme que l'aire protégée, la réserve de biodiversité des caribous de Val-d'Or, ne se rend pas jusqu'au projet Marban, il faudrait réévaluer ce point et considérer les recommandations de la commission indépendante à ce sujet;
- L'engoulevent bois-pourri vient de gagner le niveau d'espèce menacée au Québec. Le CREAT a travaillé sur cette espèce dans le secteur de Rouyn-Noranda afin d'élaborer un plan de conservation. Ce serait pertinent de considérer les recommandations et voir à les appliquer pour le secteur du projet Marban;
- S'assurer de réaliser un inventaire exhaustif et au moment approprié pour toutes les espèces floristiques et fauniques qui pourraient être impactées par le projet Marban et ses effets collatéraux tel que le transport. Certaines espèces fauniques sont plus discrètes et il est nécessaire de connaître leur comportement pour choisir les bons moments d'observation ou d'écoute. Pour l'engoulevent bois-pourri, il faut par exemple organiser les inventaires de nuit, lors de soirée de pleine lune et entre juin et juillet;
- Considérer la zone d'étude proposée par le CREAT qui inclurait les territoires des villes de Malartic et Val-d'Or;

- Y a-t-il présence d'espèces exotiques envahissantes dans la zone d'étude du projet ? Le CREAT travaille sur cet enjeu en collaboration avec les organismes de bassin versant (OBV), les ministères concernés, les municipalités, associations de pêcheurs, etc. Un travail important en termes de sensibilisation et de communication a été développé ces dernières années, notamment par des projets et des outils. Le transport pouvant être un vecteur de dispersion de ces espèces. Ce serait important d'évaluer le risque face à la prolifération d'espèces exotiques envahissantes indues par le projet Marban;
- En tant que promoteur du projet minier, il faut faire preuve d'exemplarité et sensibiliser les travailleurs et les contractuels à ces enjeux (espèces à statut précaire, espèces exotiques envahissantes);
- Sur le site d'INaturalist, le CREAT a noté dans ce secteur la mention du loup de l'est, une espèce inscrite comme préoccupante au Canada, ainsi que la pipistrelle de l'Est, une espèce « en voie de disparition » au Canada. Il faudrait vérifier toutes les mentions d'espèces sur les sites iNaturlist et eBird, les plus importants sites de science citoyenne et de réseau en ligne, facilement accessible.

### Air

Pour les enjeux liés à la qualité de l'air, le CREAT note :

- Des émissions dans l'air se produiront en phase de construction et d'exploitation du projet, notamment par les émissions de poussières et éléments associés des émissions atmosphériques provenant de la machinerie et des équipements utilisés;
- Le projet pourrait émettre 55 924 tCO2eq durant la période de construction (deux ans). On estime actuellement que le projet pourrait émettre environ 59 025 tCO2eq de GES sur une base annuelle en phase d'exploitation.

- À ce stade-ci le CREAT ne connaît pas la composition des émissions atmosphériques des contaminants potentiellement rejetés dans l'air et dans l'eau et s'attend à en savoir davantage, ainsi que les effets qui pourraient atteindre l'environnement. Les poussières peuvent voyager sur de longues distances, même si elles sont dispersées et diluées dans l'air. Il serait important d'intégrer un large spectre de contaminants potentiels, en se fiant à l'Inventaire national des rejets polluants;
- Présenter une modélisation de la dispersion des poussières dans l'air et des contaminants dans l'eau, ainsi qu'un suivi pour vérifier l'évolution avant, pendant et après les opérations, et ce, jusqu'à ce que le gouvernement libère le promoteur de ses obligations en termes de restauration du milieu;
- Le projet émettra également des GES dans l'air. Considérant que le Québec s'est engagé à réduire de 37,5 % les émissions de GES d'ici 2030 sous le niveau de 1990⁴, comment ce projet contribuera-t-il à l'atteinte de cette cible et quels seront les engagements du promoteur à cet effet ?

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> https://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/engagement-quebec.asp

### Restauration

Pour ce qui a trait à la réhabilitation et à la restauration du site, aucunes informations n'a été soumises par le promoteur.

#### Commentaires:

- Les composantes du projet créent une empreinte importante sur les milieux humides, aquatiques et terrestres avec particulièrement plusieurs haldes à stériles, mort-terrain et à minerai, et d'un parc à résidus et 6 fosses (les 2 principales fosses étant Marban et Norlartic). Il sera primordial de présenter les scénarios de restauration, en incluant le remblaiement partiel et total des fosses et en considérant les variantes du projet;
- La recherche évolue au niveau de la restauration et le CREAT encourage le promoteur à développer des partenariats pour des projets de recherche afin d'optimiser les étapes de réhabilitation et de restauration afin de recréer des milieux plus intéressants qu'un site industriel de plus;
- Puisque l'empreinte du projet se situe à proximité de lacs, dans des milieux humides et sur un esker d'intérêt, le CREAT recommande la plus grande prudence.

## Commentaires sur les enjeux socioéconomiques

Pour les enjeux concernant la cohabitation avec le voisinage du projet minier et les nuisances, le CREAT note:

- Les résidences les plus proches du projet sont situées à environ un kilomètre;
- Certains lots appartenant à des entreprises privées, à des particuliers et à la Ville de Val-d'Or devront être achetés. Minière O3 a déjà entamé les discussions pour l'achat et le déménagement, le cas échéant, avec les propriétaires concernés;
- La zone du projet est située sur des terres faisant l'objet d'un accord de revendications territoriales globales ou d'un accord d'autonomie gouvernementale.
- Les citoyens ont identifié quelques nuisances lors des rencontres individuelles en lien avec les poussières, le bruit, les vibrations durant le dynamitage et les forages, etc.;
- Les impacts directs des activités de la mine projetée, comme le bruit et les émissions de poussières, seront inexistants sur les communautés autochtones puisque la communauté la plus rapprochée du projet est celle de Lac-Simon qui se trouve à plus de 50 km;
- Une modification au tracé actuel du chemin Gervais;
- Un nouveau passage à niveau de la voie ferrée du Canadien National.

- Élaborer et présenter un guide de cohabitation qui tient compte des voisins du projet et des communautés autochtones utilisant ce territoire;
- Inclure la procédure décidée de rachat des terrains et de compensation pour les effets induits des activités minières et de transport afin de s'assurer d'un processus équitable et raisonnable pour les voisins du projet et des communautés autochtones utilisant ce territoire.

- Même si les communautés autochtones sont éloignées du projet, il faut considérer qu'elles peuvent utiliser ce territoire et qu'elles ont des revendications territoriales. Il est nécessaire de préciser les mesures mises en place par le promoteur à ce sujet;
- Selon le CREAT, en plus des opérations de dynamitage et de forage, il faut aussi considérer le transport pour ces enjeux, que ce soient les déplacements des travailleurs ou le transport de marchandises ou de minerai. Avec un achalandage qui sera augmenté, et une pression accrue sur les infrastructures routières existantes, il y a des risques de collisions avec les autres usagers, d'usure prématurée du réseau routier, alors que les enjeux de sécurité sont déjà nombreux sur la route 117, etc.;
- Identifier toutes les nuisances en lien avec les poussières, le bruit, les vibrations durant les opérations minières et le transport.

## Justifications économiques et raisons d'êtres du projet

Le CREAT note que les raisons d'être du projet se basent sur :

- Des justifications économiques dont la hausse des investissements pour l'or depuis 2020 et l'inflation et l'incertitude des marchés font de l'or une valeur refuge pour les investisseurs (contexte de pandémie de la COVID-19);
- On assiste à une hausse de la valeur de l'or et donc une demande croissante du métal.

- Dans un contexte où l'on parle de plus en plus des minéraux critiques et stratégiques, dont l'or ne fait pas partie, et pour lesquels il y aura inévitablement davantage de projets miniers, comment justifier le bien-fondé de ce projet de mine d'or pour la région et plus largement pour la société québécoise ?
- De plus, la durée de vie de la mine sera d'à peine 10 ans et créera environ 115 emplois directs et 240 emplois indirects. Il faudrait également compter 6 ans de plus pour la phase de restauration et de suivi post-fermeture. Dans un contexte de pénurie de la main-d'œuvre qualifiée disponible actuellement en région, de crise de logements, de places en garderie et milieu de garde, de réduction et de fermeture des services et des commerces de proximité dans la région, en quoi ce projet amène-t-il un effet structurant et bénéfique pour la MRC et pour la région ?
- Le CREAT suggère au promoteur de détailler plus précisément ces aspects entourant les enjeux socioéconomiques.

## **Bibliographie**

Cloutier, V., Blanchette, D., Dallaire, P.-L., Nadeau, S., Rosa, E., et Roy, M. (2013). Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscaminque (partie 1). Rapport final déposé au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec. Rapport de recherche P001. Groupe de recherche sur l'eau souterraine, Institut de recherche en mines et en environnement, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, 135 p., 26 annexes, 25 cartes thématiques (1:100 000).

CREAT (2022). Plan de conservation pour l'engoulevent bois-pourri. 52 p.

Gouvernement du Québec (2022). Rapport final. Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards. 78 p.

Gouvernement du Québec (2020). Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025. 62 p.

Minière O3 (2022). Projet minier Marban ingénierie. Résumé de la description initiale de projet. 28 p.

Nadeau, S. (2011). Estimation de la ressource granulaire et du potentiel aquifère des eskers de l'Abitibi-Témiscamingue et du sud de la Baie-James (Québec). Mémoire de maîtrise. 145 p.